

APPEL A CANDIDATURE
LIVRAISON DE PRODUITS LOCAUX POUR LES AGENTS DÉPARTEMENTAUX
SUR LE SITE DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT du NORD
51 RUE GUSTAVE DELORY LILLE.

En annexe fiche à compléter et à retourner
à la Chambre D'Agriculture Nord-Pas-de-Calais
marion.anselin@npdc-chambagri.fr

pour le 6 avril 17h.

Vous êtes producteur(s) de fruits et légumes près de Lille ? Vous souhaitez diversifier votre partenariat et votre clientèle ? Alors cette proposition peut vous intéresser.

Le Département du Nord dans le cadre de sa démarche Administration durable et de sa politique de développement de l'approvisionnement local entend favoriser la livraison de produits locaux sur les sites de travail à destination de ses agents.

Dans un premier temps est visé le site de l'Hôtel du Département 51 rue Gustave Delory à Lille

D'autres sites accueillant des services départementaux pourraient bénéficier ultérieurement d'un tel service, que ce soit sur Lille même, sur des sites de la métropole, ou en territoires.

L'appel à candidatures est organisé en deux étapes :

- **Une diffusion de l'information** pour identifier les structures (groupements de producteurs/producteurs/autres types de structures) intéressées.
- **Les producteurs ou groupements de producteurs candidats seront ensuite recontactés** sur la base d'un cahier des charges plus complet.

Deux structures maximum pourraient être choisies sur la base des critères suivants :

- Approvisionnement local (maximum Région Hauts de France, une distance plus réduite sera bien sûr appréciée)
- Nombre d'intermédiaires réduit le plus possible (circuit court)
- Diversité des produits et fruits et légumes proposés
- Part de la rémunération globale affectée au(x) producteurs
- Démarche d'insertion et/ou d'inscription dans une logique d'économie sociale et solidaire
- Enfin sera demandé le prix d'un panier moyen.

Selon les retours et le nombre d'agents du Département intéressés, il pourrait être envisagé de mettre en place **deux types de prestations différentes**, l'une avec un panier fixe, l'autre à la commande, soit avec deux partenaires différents, soit avec le même partenaire.

Si vous êtes intéressés voici quelques précisions à connaître :

POINTS IMPORTANTS À NOTER

- ✓ **Païement en ligne et gestion par les agents de leur commande et de leur relation commerciale avec le prestataire**
- ✓ Simplicité de la passation de la commande, sans nécessité d'intervention de l'Administration départementale
- ✓ Livraison sur le site de l'administration départementale (Lille dans un premier temps).
- ✓ Peu ou pas d'intermédiaires pour laisser le revenu le plus important possible aux producteurs (notion de circuit court)
- ✓ Deux formules envisagées :
 - souplesse dans le contenu du panier avec choix des produits en ligne,
 - panier fixe

A noter : le Département ne peut pas garantir un minimum de commandes pour chaque livraison. Il est donc demandé un engagement à livrer même si une seule commande est passée.

TYPE DE PRODUITS

- ✓ Produits locaux
- ✓ Label « agriculture biologique » non obligatoire

ESTIMATION DU NOMBRE D'AGENTS INTÉRESSÉS ET ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE

Sur la base d'un premier sondage, une trentaine de personnes est intéressée sur le siège de l'Hôtel du Département ou sites contigus.

DURÉE DE L'ENGAGEMENT

Une convention sera mise en place sur une durée de 6 mois. La convention sera reconductible.

LES MODALITÉS DE DÉPÔT

- ✓ Mise à disposition d'une armoire fermée à clé au niveau de l'accueil de l'Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory. Le parvis est accessible à des véhicules utilitaires de type fourgons. Les clés seront disponibles auprès des agents d'accueil du bâtiment, pendant les heures d'ouverture (8h00 - 18h00).
- ✓ Le retrait des paniers sera possible également pendant ces horaires. Aucune permanence à tenir par le(s) producteur(s).
- ✓ Pour l'instant, pas de chambre froide ou de réfrigérateur permettant d'assurer le maintien de la chaîne du froid. Une évolution est possible en fonction de la demande.

FRÉQUENCE DES LIVRAISONS

- ✓ Livraison hebdomadaire ou toutes les deux semaines. Jours à privilégier : MARDI et JEUDI
- ✓ Souplesse pour les commandes en raison du télétravail, des contraintes professionnelles : pas d'obligation de commander toutes les semaines